

République Française Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet Commune de AUTEUIL LE ROI	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22/09/2026
---	--

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre, le conseil municipal légalement convoqué le 18 septembre 2026 s'est réuni, sous la présidence de Prenom nom, Titre

Membres en exercice : 15 – Présents : 0 - Votants : XX

Présents :

Secrétaire de séance : Prenom NOM

- Décision Modificative 1 - commerce

Monsieur le Maire propose les crédits supplémentaires suivants :

COMPTES DÉPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 881.21	
023 / 023	Virement à la section d'investissement		1 744.31
040 / 13913 / OPFI	Départements	1 734.32	
040 / 139361 / OPFI	Dotation d'équipement des territoires ruraux	1 402.58	
Total		8 018.11	1 744.31

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
040 / 13912 / OPFI	Régions	4 881.21	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation		1 744.31
042 / 777	Recettes et quote-part des subv. d'inv. transférées au CR	3 136.90	
Total		8 018.11	1 744.31

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (XX voix pour)

Valide ces crédits supplémentaires, su le budget de l'exercice 2026

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'au SGC de Rambouillet

Fait, les jours, mois et an ci-dessus

Le Titre président de vote
Nom président de vote Prenom président de vote

Le Titre, Prenom nom

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.